C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 29 octobre 2026

O R D R E D U J O U R

1.	Présentation du Centre Socioculturel Intercommunal Ocsigène par des représentants de l'association	Pages 2
2.	Pouvoirs et absences	Page 2
3.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
4.	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2026	Pages 2 à 3
5.	SIEML : facturation annuelle des dépannages	Page 3
6.	Cholet Agglomération : pacte de gouvernance	Pages 3 à 4
7.	Cholet Agglomération : rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)	Page 4
8.	Cholet Agglomération : rapport d'activités 2025	Pages 5 à 15
9.	Cholet Agglomération : transfert des pouvoirs de police du maire	Pages 15 à 17
10.	Carte achat public : augmentation des plafonds	Page 17
11.	Compte-rendu des commissions communales	Pages 17 à 18
12.	Calendrier	Page 19

P R O C È S - V E R B A L D E S É A N C E

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 13 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Carl LETON, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Joël RAVARD, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Sylvain MAUDET.

Membres absents : Laetitia COULONNIER, Laure FRICONNEAU a donné pouvoir à Christophe AUGEREAU, Emilie DUPONT a donné pouvoir à Marion GROLLEAU, Olivier CAILLAUD a donné pouvoir Claire BIMIER, Anne BELLANGER a donné pouvoir à Clément CHESSE.

Secrétaire de séance : Clément CHESSE.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – PRÉSENTATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGÈNE PAR DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION

Le CSI Oscigène présente son projet pour les 4 années à venir : agir par, pour et avec les habitants du territoire en créant du lien social autour des habitants.
Il est présent sur Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne, La Séguinière, Bégrolles-en-Mauges et Saint-Léger-sous-Cholet.
Il intervient notamment par la convention territoriale globale (partenariat avec la CAF, les communes, Cholet Agglomération).
Une mission principale est l'accueil des habitants pour les informer. La vie sociale et les séniors, la famille, la jeunesse, la petite enfance, le soutien aux associations sont ses domaines d'action.

2 – POUVOIRS ET ABSENCES

Mme Laure FRICONNEAU, absente, a donné pouvoir à Christophe AUGEREAU,

Mme Emilie DUPONT, absente, a donné pouvoir à Marion GROLLEAU,

M. Olivier CAILLAUD, absent, a donné pouvoir Claire BIMIER,

Mme Anne BELLANGER, absente, a donné pouvoir à Clément CHESSE,

Mme Laetitia COULONNIER, absente excusée.

3 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE SÉANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Clément CHESSE secrétaire de séance.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

4 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2026 a été communiqué aux conseillers les jours précédant cette séance. Le Conseil Municipal est appelé à l'approuver.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

5 – SIEML : FACTURE ANNUELLE DES DÉPANNAGES

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (SIEML) adresse une facture annuelle pour les petites interventions sur l'éclairage public.
Pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, elle s'élève à 3 640,67 € répartis comme suit :

LIEU DE DÉPANNAGE	NATURE DU DÉPANNAGE	DATE D'INTERVENTION	MONTANT DES TRAVAUX TTC	MONTANT TTC DEMANDÉ A LA COMMUNE (75%)
Diverses rues du Bourg	Panne d'1 armoire et de 14 points lumineux	16/01/2026	2 883,50 €	2 162,63 €
Plusieurs rues	12 points lumineux	23/03/2026	1 389,11 €	1 041,83 €
Rue de la Fontaine	Candélabre détérioré	19/05/2026	154,58 €	115,94 €
Impasse de l'Etang	1 coffret abîmé à sécuriser	31/08/2026	427,02 €	320,27 €
		TOTAL	**4 854,21 €**	**3 640, 67 €**

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

6 – CHOLET AGGLOMÉRATION : PACTE DE GOUVERNANCE

Cholet Agglomération est née de la volonté des communes du Choletais de s'associer afin de conduire ensemble les grands projets structurants du territoire, de le développer et de renforcer son attractivité.

A l'occasion de l'ouverture du nouveau mandat, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité par délibération du 21 septembre 2026, en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Cholet Agglomération et les communes qui la composent, tenant compte des orientations suivantes :

* La confiance et le respect entre les communes,
* La transparence des décisions,
* La recherche permanente du consensus,
* La solidarité territoriale,
* L'équité dans les contributions comme dans les bénéfices des politiques communautaires,
* La recherche systématique de mutualisations créatrices de valeur publique ou atténuant les coûts fixes,
* La recherche de coopération avec les territoires voisins.

Trois grands principes régissent ce pacte de gouvernance :

-Une gouvernance plus collégiale et des lieux de dialogue renforcés, au niveau des différentes instances décisionnelles : conseil communautaire, bureau communautaire, conférence des maires et des vice-présidents, les vice-présidents, les commissions,

-Une coopération renouvelée entre l'Agglomération et les communes du Choletais,

-Une coopération territoriale renforcée avec les territoires voisins, sur plusieurs ambitions :
-mobilités
-développement économique
-tourisme
-aménagement du territoire
-transition écologique et préservation des ressources naturelles

Le projet de pacte a été transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal doit **ÉMETTRE** un avis sur le projet.

▶ Décision du Conseil Municipal

Favorable : 22
Défavorable : 0
Abstention : 0

7 – CHOLET AGGLOMÉRATION : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Conformément au code général des impôts, il revient à la CLETC de procéder à l'évaluation des charges transférées entre Cholet Agglomération et ses communes membres, et de produire un rapport pour approbation par les conseils municipaux.

Elle s'est réunie le 25 septembre dernier sur 3 sujets :

1-Ajustement des attributions de compensation de la ville de Cholet, relatives à la mutualisation de ses personnels auprès de Cholet Agglomération. La CLETC propose une augmentation de 1 059 318 € de l'attribution versée par la ville de Cholet, pour compenser toute sa masse salariale qu'elle a transférée à l'Agglomération, pour un total de 13 840 479,82 € en 2025.

2-Evaluation des charges consécutives à l'évolution de l'intérêt communautaire « sentier » au 1er janvier 2026. Dans ce cadre, certains sentiers communaux sont devenus communautaires et vice versa. Saint-Léger-sous-Cholet est désormais compétent pour l'entretien du sentier des 3 Ruisseaux. Une méthodologie uniforme est proposée, à savoir une somme au kilomètre transféré. Saint-Léger recevrait 829,07 €.

3-Evaluation des charges liées aux liaisons cyclables transférées dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces 2025-2035. La CLETC a reporté à 2027 l'étude sur l'évaluation des pistes cyclables. L'éventuel transfert de charges est donc également reporté.

Le Conseil Municipal est **APPELÉ** à émettre un avis sur ces transferts de charge.

▶ Décision du Conseil Municipal

Favorable : 22
Défavorable : 0
Abstention : 0

8 – CHOLET AGGLOMÉRATION : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Façade du futur Office de Tourisme du Choletais

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Cholet Agglomération

2025

Les chiffres clés

LE TERRITOIRE

Superficie
788 km²



Population totale
108 379 habitants
source : Insee RP2023

LES EFFECTIFS

Nombre total d'emplois : **1 765**

Emplois permanents

Cholet Agglomération 1 278

CIAS 282

Emplois non permanents

Cholet Agglomération 151

CIAS 54

Taux emploi de travailleurs handicapés

Cholet Agglomération et CIAS
10,41 %

LE BUDGET

Dépenses réelles :
165,35 millions €
dont
Fonctionnement : 127,39 millions €
Investissement : 37,96 millions €

Capacité d'autofinancement brute
19,06 M€

Taux d'épargne brute
13,02 %

LES MARCHÉS

Montant total des marchés passés par Cholet Agglomération
30,8 M€ HT
dont
19,6 millions d'euros HT de travaux publics

47,82 %
d'entreprises locales pour les marchés liés au secteur du BTP

Le volume financier des marchés attribués et exécutés en 2025 reste important par rapport aux années précédentes, témoignant de la dynamique de projets.

LA DETTE

La capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute) exprime le nombre d'années nécessaires à Cholet Agglomération pour rembourser son stock de dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

2,94 années (2025)

Au niveau national, la capacité de désendettement des groupements de communes à fiscalité propre est de **4,7 années.**

L'endettement par habitant représente le stock de dette de l'Agglomération au 31 décembre 2025, rapporté au nombre d'habitants.

520 €

PÔLE
SOLIDARITÉ
& SERVICE À LA POPULATION

Action sociale

CTG ET CENTRES SOCIAUX

I Objectifs et missions

Convention Territoriale Globale (CTG)

- Mutualiser et coordonner les initiatives, les moyens et les partenariats dans l'ensemble des champs de l'action sociale.
- Accompagner la coopération entre les acteurs sociaux du territoire et les élus.
- Assurer la mise en oeuvre et le suivi des actions.

Centres sociaux

- Assurer une aide logistique et financière aux 8 centres sociaux du territoire.
- Accompagner la coopération entre les centres sociaux, les services de Cholet Agglomération et les communes.

I Les activités en 2025

Convention Territoriale Globale

- Lancement du groupe de pairs entre les directions des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de l'agglomération pour favoriser l'échange de pratiques, le réseau entre acteurs, sortir de l'isolement.
- Rencontre entre des services de Cholet Agglomération et les centres sociaux dans le cadre du "Pacte de Coopération" pour identifier des projets à co-porter et des actions à mener ensemble.
- Présentation en commission Solidarité Proximité d'une information sur les problématiques liées au logement (insalubrité, exclusion, mal logement) avec la CAF, le CCAS de Cholet et le service Habitat de l'Agglomération.

I Faits marquants de l'année 2025

Convention Territoriale Globale

- Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale venant porter la Ludothèque comme un équipement bénéficiaire d'un co-financement CAF-Agglomération.
- Lancement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents "La Cabane" à Cholet et de la Garderie Solidaire à Ocsigène, contribuant au soutien à la parentalité dans l'agglomération.
- Approbation par une dizaine de communes de l'appel à projet "Maison d'Assistantes Maternelles" pour soutenir leur activité et soutenir l'attractivité des communes.
- Mise en circulation de malles pour sensibiliser à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs, et formation des personnels de temps péri et extrascolaires.
- Approbation par les communes de la convention pluri-communale pluriannuelle de partenariat avec l'ADAPEILA pour le soutien à l'accueil de loisirs enfance et jeunesse "Loisirs Pluriel".

Centres sociaux

- Renouvellement des projets sociaux pour le Coin de la Rue et le Verger.
- Stabilité des subventions accordées aux 8 centres sociaux, soit 1 158 955 €.
- Sollicitation des entreprises de l'agglomération pour connaître les besoins d'accueil petite enfance de leurs salariés et développer de l'information sur les aides de l'État.

Centres sociaux

- Traitement et soutien de 25 dossiers de manifestation.
- Diffusion de 12 feuilles d'actualités auprès des élus afin de faciliter leurs missions de représentant au sein des Conseils d'Administration.

Action gérontologique / Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

ACTION GÉRONTOLOGIQUE

I Objectifs et missions

- Élaborer les projets stratégiques en lien avec le vieillissement de la population de Cholet Agglomération.

I Les activités en 2025

- Poursuite du plan d'action du Label "Ami des Aînés".
- Lancement de la Caravane Seniors LISA (Lieu d'Information pour les Seniors de l'Agglomération) en novembre.

I Fait marquant de l'année 2025

- Inauguration de la caravane LISA le 12 novembre.

DOMICILE

I Objectifs et missions

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en leur proposant un service d'aide et d'accompagnement à domicile Adomi Facil.

I Les activités en 2025

- Participation au Forum pour l'Emploi à Cholet.
- Mise en place d'une sensibilisation aux addictions à destination des agents en partenariat avec ALIA.
- Mise en place du premier Projet d'Accompagnement Personnalisé.

I Faits marquants de l'année 2025

- Invitation au Café Part'Âge pour les aidants des usagers.
- Première réunion du Conseil de Service aux Usagers.

Culture

ÉCOLE D'ARTS DU CHOLETAIS

I Objectifs et missions

- Enseigner les Arts Plastiques, sous la conduite de professeurs diplômés, dans toute la diversité des disciplines et des approches inhérentes à ces domaines, afin de permettre à un large public d'accéder à une bonne compréhension et à une bonne maîtrise des enjeux plastiques, formels, techniques et théoriques.
- Former et accompagner les étudiants de la Classe Préparatoire aux Écoles supérieures d'Arts, d'architecture, de design, etc.
- Développer une compétence artistique dans une pédagogie de cycles d'enseignement des Arts Plastiques et favoriser l'approfondissement et les découvertes des techniques spécifiques enseignées aux collégiens dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques.
- Permettre à un large public, dans le cadre d'un enseignement péri et post-scolaire, de découvrir, de s'initier ou de se perfectionner aux pratiques artistiques dans le domaine des Arts Plastiques : beaux-arts et arts visuels.
- Favoriser, dans le cadre de son enseignement, l'apprentissage des techniques et des savoir-faire, mais également l'exercice de l'esprit critique et de la formation à la culture du regard.
- Participer à la promotion et à la diffusion des Arts Plastiques et notamment de l'Art Contemporain. L'École d'Arts du Choletais (EAC) dispose d'une galerie d'exposition et d'un lieu de création au Domaine universitaire, où elle propose 3 expositions par an, en plus des interventions d'artistes de courte durée et des conférences.
- Accueillir les classes des collèges et des lycées lors des expositions et temps forts : l'EAC collabore avec les professeurs d'Arts Plastiques des différents établissements du Choletais.
- S'inscrire dans une dynamique de la promotion de l'art contemporain auprès des jeunes du territoire dans les différentes communes de l'agglomération, faire prendre connaissance des métiers en lien avec la création.
- Accueillir de jeunes artistes en résidence dans les locaux de l'EAC dans le cadre des enjeux de professionnalisation des jeunes diplômés.

I Les activités en 2025

- Expositions des artistes :
  - "Itinérance Activée" exposition au sein de la commune du May-sur-Èvre des travaux des artistes en résidence, Ruimin MA et Emma NICLOT ;
  - "Dialogues - 4" exposition en partenariat avec le Musée d'Art et d'Histoire dans le cadre du parcours "Itinérance Activée", les artistes en résidence Ruimin MA et Emma NICLOT ont présenté leur exposition ;
  - "Exploration - Tout terrain" exposition de l'artiste Nathalie BEKHOUCHE au sein de la Galerie de l'École d'Arts.

- Expositions des élèves et étudiants de l'École d'Arts :
  - Les élèves des ateliers enfants, adolescents et adultes ont exposé au sein des services ORL, Chirurgie ambulatoire, Dialyse et Oncologie du Centre hospitalier ;
  - "La gravure dans tous ses états", exposition des cours adultes gravure au Jardin de Verre ;
  - "Chamarres", exposition des Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques (CHAPP) du collège République à la Galerie de l'École d'Arts ;
  - "Architecture utopique", exposition des classes CHAAP du collège Notre-Dame du Bretonnais à la Galerie de l'École d'Arts ;
  - "Infiniment proche", exposition des cours adolescents dessin / peinture à la Médiathèque Élie-Chamard de Cholet ;
  - "Fragments", exposition des étudiants de la Classe Préparatoire au Musée d'Art et d'Histoire de Cholet ;
  - "Fluide", exposition de fin d'année des élèves à l'École d'Arts.
- Visite des étudiants de la Classe Préparatoire du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) à Carquefou.
- Conférences et interventions de différents artistes auprès des étudiants.

Faits marquants de l'année 2025

- Partenariat avec l'Université d'Angers au Campus du Choletais, expositions :
  - "Paré !" de Camille BLEU-VALENTIN ;
  - "De passage" de Romain LE BADEZET ;
  - Des élèves pré-adolescents du cours 11/13 ans bande dessinée / illustration et création numérique de l'École d'Arts du Choletais ;
  - Projet Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) : intervention de l'artiste et enseignante Giovanna CHAUVIN-ROSSI auprès des élèves CM1 et CM2 de l'école Brontë sur le thème "des espèces marines". Leurs travaux ont été présentés lors de l'exposition de fin d'année.

Éducation

MAISON DE L'ORIENTATION

Objectifs et missions

- Accompagner les jeunes et les personnes en réorientation de carrière dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle en lien avec les établissements d'enseignement, les entreprises du territoire et les structures d'accompagnement. Cela sous-entend :
  - Accueillir chaque personne du territoire en démarche d'orientation, quel que soit le profil : un jeune scolarisé (collégien, lycéen, étudiant) accompagné ou non de ses parents, un salarié, un demandeur d'emploi, un fonctionnaire, ou tout autre statut ;
  - Répondre au besoin d'orientation tout au long de la vie et parvenir à un projet réalisable et réaliste ;
  - Proposer des solutions de rencontres et d'immersion en partenariat avec les entreprises, les établissements d'enseignement publics et privés, ainsi que les structures d'accompagnement (partenariat existant grâce au Carrefour de l'Orientation) ;
  - Être facilitateur d'échanges entre les personnes accueillies et les acteurs de la Maison de l'Orientation ;
  - Être complémentaire et non-concurrent de l'offre d'orientation existante (souvent destinée à un public cible) ;
  - Accompagner gratuitement la personne à chaque étape de son orientation, selon une démarche choisie ;
  - Adopter la démarche (qui commence par le processus d'orientation et la découverte d'univers professionnels et se poursuit par la recherche de formations) ;
  - Adopter une attitude bienveillante et rassurante avec le public accueilli.

Les activités en 2025

- 707 contacts (demandes de renseignements et de rendez-vous) dont 220 de Mauges Communauté et 104 personnes réorientées vers d'autres structures.
- 1 097 rendez-vous réalisés en présentiel et distanciel dont 7 permanences à Beaupréau-en-Mauges pour 13 usagers.
- 7 participations à des manifestations partenariales : "Chemillé, on s'oriente", Forum d'Orientation d'Orée-en-Anjou, Campus Day du Campus du Choletais, Nuit de l'Orientation de la CCI Eurespace, Tremplin des métiers de l'artisanat de Lys-Haut-Layon, Rallye Citoyen.
- Au cours du 1er semestre : 22 interventions au sein de 5 établissements scolaires de Cholet Agglomération et de Mauges Communauté : 19 ateliers auprès de collégiens de 4e et 3e et 1 atelier auprès de lycéens, total de 241 élèves.

Fait marquant de l'année 2025

- Réorganisation de la Maison de l'Orientation à partir de juillet : accueil uniquement du mardi au vendredi de 10h à 12h, rendez-vous du lundi après-midi au vendredi soir jusqu'à 18h30, accompagnements uniquement des personnes domiciliées à Cholet Agglomération et Mauges Communauté, arrêt des interventions en établissements.

PÔLE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bâtiments

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

I Objectifs et missions

- Organiser l'approvisionnement en fluides des bâtiments (eau, électricité et gaz).
- Organiser et/ou gérer la conduite, la maintenance et le contrôle des équipements thermiques (chauffage, climatisation).
- Réaliser la maîtrise d'œuvre ou la conduite d'opération pour les travaux de gros entretien des équipements thermiques.
- Organiser l'exploitation des installations photovoltaïques.
- Analyser et produire des recommandations sur les volets énergétiques des projets de bâtiment (construction ou réhabilitation).
- Assurer expertise et conseil en matière d'éclairage des bâtiments.

I Les activités en 2025

- Réfection des éclairages de la Bibliothèque universitaire.
- Attribution des marchés pour le remplacement des productions frigorifiques de l'Espace Saint-Louis et du Musée d'Art et d'Histoire (travaux en février / mars 2026).
- Réfection des éclairages à La Maisonnée, à l'EHPAD du Val de Moine, et du hall de l'Espace Saint-Louis.
- Remplacement des installations de traitement d'air des patinoires de Glisséo.

I Fait marquant de l'année 2025

- Études pour la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective (production ombrières photovoltaïques La Meilleraie).

Aménagement

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

I Objectifs et missions

- Instruire les autorisations d'urbanisme des communes ayant adhéré au service commun. Celui-ci exerce aujourd'hui ses missions pour le compte de 22 communes de Cholet Agglomération (hors Cholet) dans le cadre d'une convention de mutualisation de moyens, chaque Maire conservant ses prérogatives.
- Instruire les actes relevant de la compétence des Maires des communes adhérentes :
  - certificats d'urbanisme opérationnels dits "CUb" ;
  - déclarations préalables de division de terrain ;
  - déclarations préalables générant de la taxe d'aménagement ou créant de la surface de plancher ;
  - permis de construire ;
  - permis de démolir ;
  - permis d'aménager.

I Les activités en 2025

Autorisations d'urbanisme instruites (communes de Cholet Agglomération hors Cholet) :

- 669 autorisations d'urbanisme déposées ;
- 1 613 contacts.

Voirie et Espaces publics

AMÉNAGEMENT VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

I Objectifs et missions

- Élaborer des projets de voirie et d'infrastructures cyclables.
- Élaborer des projets de voirie, d'assainissement et de réseaux divers.
- Accompagner le déploiement des points d'apport volontaire (PAV).
- Suivre la réalisation des projets de voirie et d'assainissement.
- Maîtrise d'œuvre (étude et travaux) de réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'aménagements cyclables, de quais bus et d'implantation de colonnes enterrées.
- Missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de communes de l'agglomération, ponctuellement, dès lors que des travaux d'assainissement sont prévus.

I Les activités en 2025

- Aménagement de la liaison cyclable entre Vihiers et Montilliers :
  - Suite des travaux engagés en décembre 2024 ; achèvement en septembre 2025 ;
  - 4 km de création de piste cyclable dans chaque sens ;
  - Coût total : 650 000 € TTC.

Meilleraie, Palais des Sports : dévoiement des réseaux situés dans la future emprise, à savoir :

- Eaux usées = réseau principal de diamètre 800 mm ;
- Eau potable et branchements électriques du Parc des Expositions ;
- Planning : juillet à septembre 2025 ;
- Coût : 730 000 € TTC.

Meilleraie, aménagement de l'aire d'exposition :

- Début des travaux en décembre 2025 ;
- Coût : 250 000 € TTC.

I Fait marquant de l'année 2025

- Voie Verte entre Cholet et Nueil-les-Aubiers : lancement des études d'aménagement, 30 km de voie verte dont 13 km sur Cholet Agglomération, délibération au Conseil d'Agglomération de décembre et protocole d'accord avec le département des Deux-Sèvres.

Patrimoine / Foncier

I Objectifs et missions

- Piloter les dossiers de maîtrise foncière : acquisitions, cessions, création de droits réels sur le domaine intercommunal, préemptions, expropriations, servitudes, Obligations Réelles Environnementales (ORE), désaffectation, déclassement.
- Mener les négociations nécessaires aux acquisitions foncières requises pour les projets de l'Agglomération.
- Élaborer les actes administratifs (délibérations, décisions, compromis, actes de vente, baux, procès-verbaux, etc.) et assurer leur suivi.
- Gérer le parc immobilier de l'Agglomération : locations et mises à disposition des immeubles bâtis et non bâtis, gestion des réserves foncières.
- Gérer les préemptions en assurant le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) en zones économiques et des ventes avec préemption SAFER.

I Les activités en 2025

Foncier

- 11 cessions de terrains.
- 1 acquisition d'immeuble.
- 6 acquisitions de terrains.
- 64 DIA en zone économique.

Gestion patrimoniale

- 17 baux ruraux à clauses environnementales.
- 4 baux ruraux.
- 2 baux de chasse.
- 27 prêts à usage (mise à disposition gratuite de terrains agricoles - pas de fermage).
- 95 titres émis pour des appels de loyers ou de fermage.
- 1 068 068 € de recettes locatives Agglomération, dont 3 607 € de fermage.

I Faits marquants de l'année 2025

- Finalisation des acquisitions *via* DUP des terrains nécessaires au PPC de Ribou.
- Finalisation de la maîtrise foncière pour la STEP de Somloire.
- Poursuite de la maîtrise foncière des futures zones d'activités de Clénay (Cholet) et de La Rimbourgère (La Tessoualle).
- Extension de la zone d'activités de La Plaine.
- Lancement du schéma directeur immobilier Ville et Agglomération piloté par la direction des Bâtiments.

PÔLE
ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Environnement

ASSAINISSEMENT

I Objectifs et missions

- Éviter et réduire les impacts sur le milieu naturel récepteur des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.
- Gérer l'exploitation du patrimoine lié à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.
- Entretenir et améliorer le patrimoine lié à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

Pour ce faire :

- Suivi du contrat d'exploitation du patrimoine assainissement et eaux pluviales du délégataire et des prestataires ;
- Réponse aux demandes d'urbanisme pour la partie eaux usées et eaux pluviales urbaines ;
- Travaux sur les réseaux et ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines ;
- Cartographie et gestion des bases de données de notre patrimoine ;
- Contrôle et avis sur les installations d'assainissement non collectif.

I Les activités en 2025

- Contrôle des raccordements d'assainissement en partie privée préalablement aux ventes (environ 150 par mois).
- Avis sur les autorisations du droit des sols (ADS) concernant les eaux pluviales urbaines et les eaux usées.
- Travaux sur les réseaux d'assainissement pour mise en séparatif au May-sur-Èvre, Lys-Haut-Layon, Cholet et La Romagne.

I Fait marquant de l'année 2025

- Attribution du nouveau contrat de délégation de service public assainissement du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2034.

Développement économique

AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET ASSISTANCE DÉVELOPPEMENT

I Objectifs et missions

- Assurer les opérations de création, d'extension et de gestion des zones d'activités.
- Apporter un soutien technique à l'implantation et au développement des entreprises.

I Les activités en 2025

- Lancement des études environnementales préalables à l'extension de la zone du Carteron à Cholet.
- Poursuite du projet d'extension de la zone de la Bergerie à La Séguinière (études environnementales et urbaines).
- Coordination des travaux d'aménagement des zones avec les services techniques (voirie, espaces verts, concessionnaires, etc.).
- Poursuite du projet de création de la zone d'activités de Clénay à Cholet, avec une intégration renforcée des enjeux environnementaux et du cadre de vie des riverains.
- Poursuite du projet d'effacement de l'étang de la Fromentinière à Maulévrier.
- Contribution à l'élaboration du PLUi-H.
- Accompagnement du projet d'implantation / extension de Thales sur la zone de la Dabardière à Cholet.
- Soutien technique aux projets d'implantation ou de développement d'entreprises.
- Réalisation des travaux et réception des ouvrages de rétention de la zone du Grand Village à Trémentines.

I Faits marquants de l'année 2025

- Conventionnement avec l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) versant de la Sèvre nantaise pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'effacement de l'étang de la Fromentinière.
- Inauguration du nouveau site de Thales.
- Réunion publique pour le projet de la zone d'activités de Clénay.

PÔLE
RESSOURCES

Ressources humaines

FORMATION

I Objectifs et missions

- Favoriser le développement des compétences des agents.
- Permettre leur adaptation au changement des techniques et à l'évolution des emplois.
- Proposer, mettre en œuvre et évaluer la politique de formation de la Collectivité.
- Assurer la gestion des frais de déplacement des agents.

I Les activités en 2025

- Élaboration du nouveau plan de formation 2025-2027.
- 4 150 jours de formations en 2025.
- 1 097 jours de formation dans le domaine de la sécurité.
- Formation de 1 225 agents (790 femmes et 435 hommes).
- 22 personnes reçues en entretien d'évolution professionnelle.
- 953 frais de déplacement remboursés.
- Préparation au concours ou examen professionnel pour 12 agents.
- Immersion dans une des quatre structures pour 15 agents.
- Utilisation du CPF hors préparations aux concours par 9 agents.

I Faits marquant de l'année 2025

- Démarrage des sessions d'analyse de la pratique managériale destinées aux managers de proximité.
- 130 nouvelles personnes formées en secourisme (PSC).
- 31 personnes formées Secouriste en Santé Mentale.

Finances

I Objectifs et missions

- Préparer les actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte financier unique).
- Contrôler les liquidations des services et émettre les mandats de paiement et titres de recettes, s'assurer de la qualité comptable, gérer l'actif comptable.
- Gérer la dette et la trésorerie, suivre la fiscalité et les dotations, établir les garanties d'emprunt.
- Calculer les reversements de fiscalité communautaires aux communes, suivre la TVA et le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée).
- Optimiser les recherches de financement et suivre la tarification applicable.
- Conseiller les différents services de la Collectivité

I Les activités en 2025

- Préparation et exécution des actes budgétaires 2025.
- Suivi des financements.

I Fait marquant de l'année 2025

- Approbation des budgets primitifs 2026.

Commande publique et Affaires juridiques

MARCHÉS-CONTRATS ET ACHAT PUBLIC

I Objectifs et missions

- Définir et gérer les procédures pour la passation des marchés d'achat de fournitures, de services et de travaux.
- Optimiser les achats publics de fournitures et de services courants pour accroître leur performance globale.
- Organiser et suivre les procédures de concessions de service public et de travaux publics.
- Organiser et gérer la commission d'appel d'offres, la commission permanente de délégations et de concessions de services publics et le comité de la commande publique.
- Procéder à la vente des biens mobiliers par enchère électronique.

I Les activités en 2025

- 42 procédures dont 21 en groupement de commandes et maîtrise d'ouvrage unique, représentant 117 marchés.
- Volume d'achat : 30,8 millions d'euros répartis comme suit :
  - Travaux : 63,75 % ;
  - Fournitures et services courants : 31,45 % ;
  - Fluides et télécommunications : 2,73 % ;
  - Prestations intellectuelles : 2,07 %.
- Marchés de travaux dont 47,82 % attribués à des entreprises du bassin choletais.
- Vente aux enchères ou vente directe auprès de prestataires : 6 048 € de vente (dont 310 € de frais de commissions pour le site de vente aux enchères).

I Faits marquants de l'année 2025

Marchés-Contrats

- Réhabilitation du bâtiment 1 rue Saint Martin en Office de Tourisme.
- Construction d'une unité d'épuration et d'injection biométhane produit par la station d'épuration des Cinq-Ponts à Cholet.
- Concession de service public d'assainissement.
- Installation photovoltaïque en combrières au parking de La Meilleraie.
- Travaux de rénovation et de protection des ouvrages dans l'usine d'eau potable de Ribou.
- Travaux de réseaux et de voirie à Vihiers et au May-sur-Èvre.

Achat public

- Refonte de la nomenclature des catégories homogènes de fournitures et de prestations et organisation de formations des agents dans le cadre de la structuration des achats publics.
- Formation des directions concernées aux obligations d'acquisition annuelle d'une proportion minimum de biens réemployés, réutilisés ou intégrant des matières recyclées (Loi AGEC).
- Aménagement du 1er étage de la Filature numérique.
- Formations à l'achat durable.

Ressources numériques

I Objectifs et missions

- Contribuer à la transformation numérique de la Collectivité, et à l'amélioration continue de son système d'information.
- Mettre en œuvre le schéma directeur des systèmes d'information conçu avec les élus.
- Mettre à disposition de la Collectivité une infrastructure technique (réseaux, serveurs, téléphonie, moyens d'impression, postes de travail, etc.).
- Garantir la sécurité, la disponibilité, la capacité et la continuité du système d'information, assurer son évolution et sa maintenance.
- Mettre en place l'ensemble des logiciels métiers nécessaires à l'activité des services.
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des directions, les ressources financières et humaines.
- Assister les utilisateurs, apporter des réponses pédagogiques (apprendre à faire) ou techniques (corrections de dysfonctionnements).

I Les activités en 2025

- Accélération du renouvellement des postes de travail.
- Poursuite des campagnes de sensibilisation à la sécurité.
- Évolution réglementaire sur la facturation des logiciels.

I Faits marquants de l'année 2025

- Création du service management de la donnée.
- Lancement de la nouvelle messagerie (1 000 boîtes aux lettres).
- Lancement de la nouvelle suite bureautique et collaborative.
- Accompagnement des services pour l'adoption des nouveaux usages (700 agents formés).
- Changement et augmentation significatifs de la flotte de smartphones des agents.

Communication

I Objectifs et missions

- Informer de l'action publique : rendre compte de l'action de la Collectivité, rendre lisible la décision publique, animer la vie démocratique locale pour favoriser la participation des habitants.
- Éclairer les enjeux collectifs (civisme, prévention, santé, etc.) et chercher à faire évoluer les comportements individuels.
- Promouvoir le territoire : porter l'identité, valoriser les atouts, attirer les activités économiques et/ou touristiques.
- Animer le territoire : soutenir ses activités culturelles, sportives, associatives, économiques et sociales.
- Informer les agents en interne, contribuer au management des équipes.
- Concevoir, réaliser et développer l'ensemble des outils de communication destinés à accompagner les objectifs ci-dessus.

I Les activités en 2025

- Vidéos : une centaine de vidéos réalisées, diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X et LinkedIn) et sur le site de la Collectivité. Plusieurs formats : reportages, micro-trottoirs, vidéos institutionnelles, etc.
- Poursuite de la communication autour des biodéchets, fabrication de supports dédiés présents dans les jardineries partenaires, réalisation d'un film pour lever les idées reçues.
- Création d'un kit de communication pour accompagner les communes dans la mise en œuvre du tri hors foyers.
- Collaboration avec les étudiants en communication de l'ESUPEC pour la création d'une campagne de communication sur le Campus connecté de Cholet.
- Finalisation de l'installation des totems dans l'ensemble des zones économiques de l'agglomération.
- Harmonisation de la signalétique de l'ensemble des centres sociaux du territoire, et des relais lecture associés.
- Réalisation d'un film pédagogique pour le lancement du PCAET.

I Faits marquants de l'année 2025

- Internet - cholet.fr :
  - création du Guide de vente directe en ligne ;
  - création des pages PCAET.

- Poursuite du travail de notoriété et d'attractivité de Cholet sur Angers et Nantes, avec la campagne "Ça c'est Cholet". Lancement d'un mini-site dédié pour porter les contenus et vidéos de la campagne.

- Renforcement de l'attractivité médicale avec une communication ciblée pour faire connaître les aides à l'installation. Publication de plusieurs témoignages vidéos de médecins pour renforcer la campagne d'attractivité médicale.

- Création d'une nouvelle série de visuels autour des marqueurs identitaires du territoire (le mouchoir, Morellet, le basket). Déclinaisons de produits pour la boutique de l'Office de Tourisme.

- Lancement d'une nouvelle campagne de communication pour les Musées de Cholet et création d'une nouvelle identité graphique.

AUTRES SERVICES & ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Transports Publics du Choletais

I Objectifs et missions

- Offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population de Cholet Agglomération.
- Intégrer la transition énergétique dans la politique de déplacements.
- Intégrer le numérique dans la politique de déplacements.
- Exploiter le réseau Choletbus.
- Piloter la démarche de Politique Globale des Déplacements, nourrir la réflexion et mettre en œuvre les différentes orientations prises par les élus de Cholet Agglomération.
- Agir en tant que service Mobilité de l'Agglomération.

I Les activités en 2025

Réseau Choletbus

- Adaptation du réseau avec :
  - Renforcement de la fréquence de la ligne 5 pour répondre au développement du quartier Val de Moine ;
  - Mise en place de dessertes expérimentales entre le Domaine universitaire et le centre-ville (ligne 3) pour prendre en compte les fins de cours tardives et un horaire supplémentaire pour les salariés des commerces de la zone Pagannes / L'Autre Faubourg jusqu'au centre-ville (ligne 1) ;
  - Simplification du geste de validation de l'application Choletbus ;
  - Présentation des services de mobilité auprès des entreprises du territoire à Cholet et dans le Vihiersois en partenariat avec la direction du Développement économique de Cholet Agglomération.

Choletbus 2-roues

- Adoption du schéma liaisons douces.
- Poursuite des services de location longue durée.
- Dégradation des Vélos à Assistance Électrique en Libre-Service (VAELS) nécessitant l'arrêt du service pendant plusieurs semaines.
- Acquisition de 20 vélos supplémentaires et création de 4 nouvelles stations à proximité des entreprises du parc Bethenod, de la ZI Nord, de la Dabardière et de la Gare SNCF.
- Poursuite et développement des ateliers mobilité à l'espace mobilité durable, par exemple atelier remise en selle à destination des seniors avec une mise en valeur de ces opérations dans des guides nationaux.

Choletbus Covoit'

À la suite de la décision de la Région d'arrêter l'incitation financière, nécessité de renforcer la communication sur le service Choletbus Covoit' sur le territoire, notamment auprès des entreprises en partenariat avec le service Développement économique de Cholet Agglomération.

I Faits marquants de l'année 2025

- Adoption du schéma liaisons douces 2025-2035.
- Organisation du 1er Rallye Mobilité Senior.
- Desserte de la ZA la Dabardière et du nouveau site Thales depuis la Gare SNCF et en accès direct depuis le boulevard de Strasbourg.
- Développement du service VAELS à proximité de grosses entreprises (Thales, Nicoll, Charal).

9 – CHOLET AGGLOMÉRATION : TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Les polices administratives

Police Administrative Générale

Pourquoi ?

Sécurité, Tranquillité, Salubrité

Par qui ?

le Maire

Polices Administratives Spéciales

Pourquoi ?

Une finalité précise qui requiert des procédures spécifiques

(ex. Immeuble menaçant ruine)

Par qui ?

le Maire, le Président de l'EPCI, le Préfet en fonction de l'objectif poursuivi

Les polices spéciales et les compétences transférées à l'intercommunalité

Les polices spéciales « suivent » les compétences transférées

- Assainissement
- Gestion des déchets
- Défense extérieure contre l'incendie à titre facultatif

Pouvoirs transférés au Président de Cholet Agglomération

- Circulation et stationnement – licence taxi
- Stationnement des gens du voyage
- Publicité (Interdiction des publicités sur des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque + instruction des DP + mise en conformité ou suppression dispositifs non conformes)
- Habitat « indigne »

Pouvoirs conservés par les Maires

Les maires peuvent s'opposer au transfert de tout ou partie des pouvoirs de police spéciale

POLICES	PROPOSITIONS 2026-2032	MOTIFS	QUOI FAIRE ?
Assainissement	Maintien des pouvoirs de police au Président de Cholet Agglomération	Nécessaire à la gestion du service public de l'assainissement	Rien
Déchets (exclusion des dépôts sauvages)	Maintien des pouvoirs de police au Président de Cholet Agglomération	Nécessaire à la gestion du service public	
Défense extérieure contre l'incendie	Maintien des pouvoirs de police au Président de Cholet Agglomération	Nécessaire à la gestion du service public	
Circulation et stationnement licence de taxi	Maintien des pouvoirs de police aux Maires : Opposition des maires au transfert avant le 22 octobre 2026	Concerne les voies communales	Un arrêté municipal d'opposition au transfert avant le 22/10/2026
Stationnement des gens du voyage		Compétence de proximité liée à la gestion des terrains communaux	
Publicité		Compétence de proximité liée à l'urbanisme et l'esthétique communale	
Habitat-sécurité et salubrité des immeubles, locaux et installations		Compétence de proximité liée à la commission de sécurité	

- Synthèse : maintien de la situation actuelle
- Le Président conserve les pouvoirs de police liés à l'assainissement, à la collecte des déchets et à la DECI

  Chaque maire conserve les pouvoirs des polices de proximité relatives :
  - À la circulation et au stationnement
  - Au stationnement des taxis
  - À l'accueil des gens du voyage
  - À la publicité
  - À l'habitat

  Et prend un arrêté d'opposition avant le 22 octobre 2026

Arrêté du maire pris le 08 octobre 2026

---

10 – <u>CARTE ACHAT PUBLIC : AUGMENTATION DES PLAFONDS</u>

Le principe de la carte est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes de biens nécessaires à l'activité des services. Il s'agit d'une modalité de paiement actuellement plafonnée à 7 000 € par an pour les 3 cartes confondues.

Moyen de paiement de plus en plus utilisé, notamment pour les petits achats de proximité et sur les sites internet, le plafond vient d'être atteint début octobre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'**AUTORISER** le déplacement du plafond à 12 000 € annuel. La commission due sur toute transaction reste la même (0,90 %).

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

11 – <u>COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES</u>

<u>Commission cadre de vie</u>

-Église : réparation des fissures et isolation de la sacristie. Fin du gros oeuvre cette semaine.

-Sous-station du chauffage maire/pôle : travaux terminés cette semaine. Reste le raccordement au système de régulation.

-Démolition d'un appentis derrière l'ancienne mairie, sur le terrain vendu à l'école Saint-Charles pour leur agrandissement.

-Plafond, isolation et éclairage de 2 classes de l'école publique refaits.

-Réfection du chemin près de la rue des Capucines.

-Allée des Bois : la réfection de la voirie et du trottoir est en cours.

-Le terrain d'honneur de football est refait, après la canicule de l'été dernier.

90 % du montant des dossiers votés au budget 2026 en priorité 1 sont réalisés ou en cours de réalisation.

Commission vie sociale

-Convention Territoriale Globale : mise en place du service public de la Petite enfance, pour permettre à chaque famille d'avoir un mode de garde adapté.

-Relecture du sondage réalisé auprès des familles sur la fréquentation ou non de l'accueil de loisirs : il en est ressorti le désir de maintenir la qualité des séjours actuels avec différentes idées d'évolution (réunion d'information, communication des dates plus en avant…)

-Rencontre avec le CSI : il fait remonter ses difficultés à satisfaire toutes les demandes des jeunes…

-Idée d'un projet intergénérationnel à mettre en place dans la commune.

-Rencontre des professionnels du multi-accueil avec les familles. Le projet éducatif est en cours de réécriture.

Commission vie associative et communication

-Accueil des nouveaux Saint-Légeois le samedi 10 octobre : peu de nouvelles familles, mais un moment apprécié avec les associations et les élus.

-Premier retour sur les actions d'Octobre rose. Un bilan sera fait en novembre.

-Réseaux sociaux de la commune : travail sur leur mise en place.

-Le repas des aînés est prévu le samedi 21 novembre à la salle de la Prairie.

-Conseil Municipal des Enfants : un pochoir « ici commence la rivière », fourni par l'Agglomération a été apposé par les enfants du CME devant les avaloirs du Centre Bourg, pour inciter à ne plus jeter des mégots et autres déchets sur la voie publique.

-Les élections pour le renouvellement de la moitié du CME auront lieu le 4 décembre.

12 – CALENDRIER

		NOVEMBRE	
Lundi	2	Bureau Cholet Agglomération	18h00 Hôtel d'Agglomération
Lundi	2	Commission Cadre de Vie	20h00 - Mairie
Jeudi	5	Commission finances	18h15 - Mairie
Samedi	7	Visites des bâtiments	RV restaurant scolaire 9h00
Lundi	9	Commission Vie Associative et Communication	19h30 - Mairie
Mercredi	11	Cérémonie commémorative du 11 novembre. Rassemblement au monument aux morts	10h00 - Cimetière
Samedi	14	Visites des bâtiments	RV salle de la Prairie 9h00
Lundi	16	Conseil Cholet Agglomération	18h00 Hôtel d'Agglomération
Mercredi	18	Commission Intercommunalité	19h30 - Mairie
Jeudi	19	Commission Vie Sociale	20h00 - Mairie
Samedi	21	Repas des aînés	12h00 salle de la Prairie
Jeudi	26	Conseil Municipal	20h00 - Mairie
Samedi	28	Visites des bâtiments	RV Mairie 9h00
Samedi	28	Conseil Municipal d'Enfants	10h30 - Mairie
Lundi	30	Bureau Cholet Agglomération	18h00 Hôtel d'Agglomération

		DÉCEMBRE	
Vendredi	4	Elections du Conseil Municipal d'Enfants	à partir de 14h00 Mairie
Lundi	7	Commission Cadre de Vie	20h00
Mercredi	9	Commission Intercommunalité	19h30
Jeudi	10	Commission Vie Sociale	20h00
Lundi	14	Conseil Cholet Agglomération	18h00
Mardi	15	Commission Vie Associative et Communication	19h30
Jeudi	17	Conseil Municipal	20h00
Vendredi	18	Inauguration du Vieux Bourg	à partir de 15h30 ?
Mardi	22	Caravane séniors Lisa	Toute la journée Place du 14 décembre 1863
Mercredi	23	Caravane séniors Lisa	Toute la journée Place du 14 décembre 1863

A noter : Élections présidentielles les 18 avril et 2 mai 2027.

Le maire, Jean-Robert TIGNON

Le secrétaire de séance, Clément CHESSE